

Ingénier^y
LA RURALITÉ
EN PROJET

BONNELLES



ETUDE
DE
FAISABILITE
EXTENSION
MAISON MEDICAL

CAHIER N°2 BIS

CRON Michel

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

PREAMBULE.

La Commune de BONNELLES envisage l'extension de son cabinet médical

Cette extension de bâtiment permettra de recevoir en plus des praticiens actuels, un généraliste, un gynécologue, un podologue, un psychologue, un kiné, un orthodontiste, un dermato et un pédiatre.

L'utilisation des locaux est partagée.

Le terrain est propriété de la Commune de BONNELLES.

Les dispositions du PLU autorisent l'extension du bâtiment.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation : (PPRI).

MAISON MEDICAL DE BONNELLES



PRÉFET DES YVELINES

Commune de BONNELLES

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2012072-0001 du 12 mars 2012 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

Plan R.111-3	date 02 novembre 1992	aléa Inondation
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

DDRM	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
Plan R. 111-3 « Inondation » (disponible en mairie)	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 9 avril 2012

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation :
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

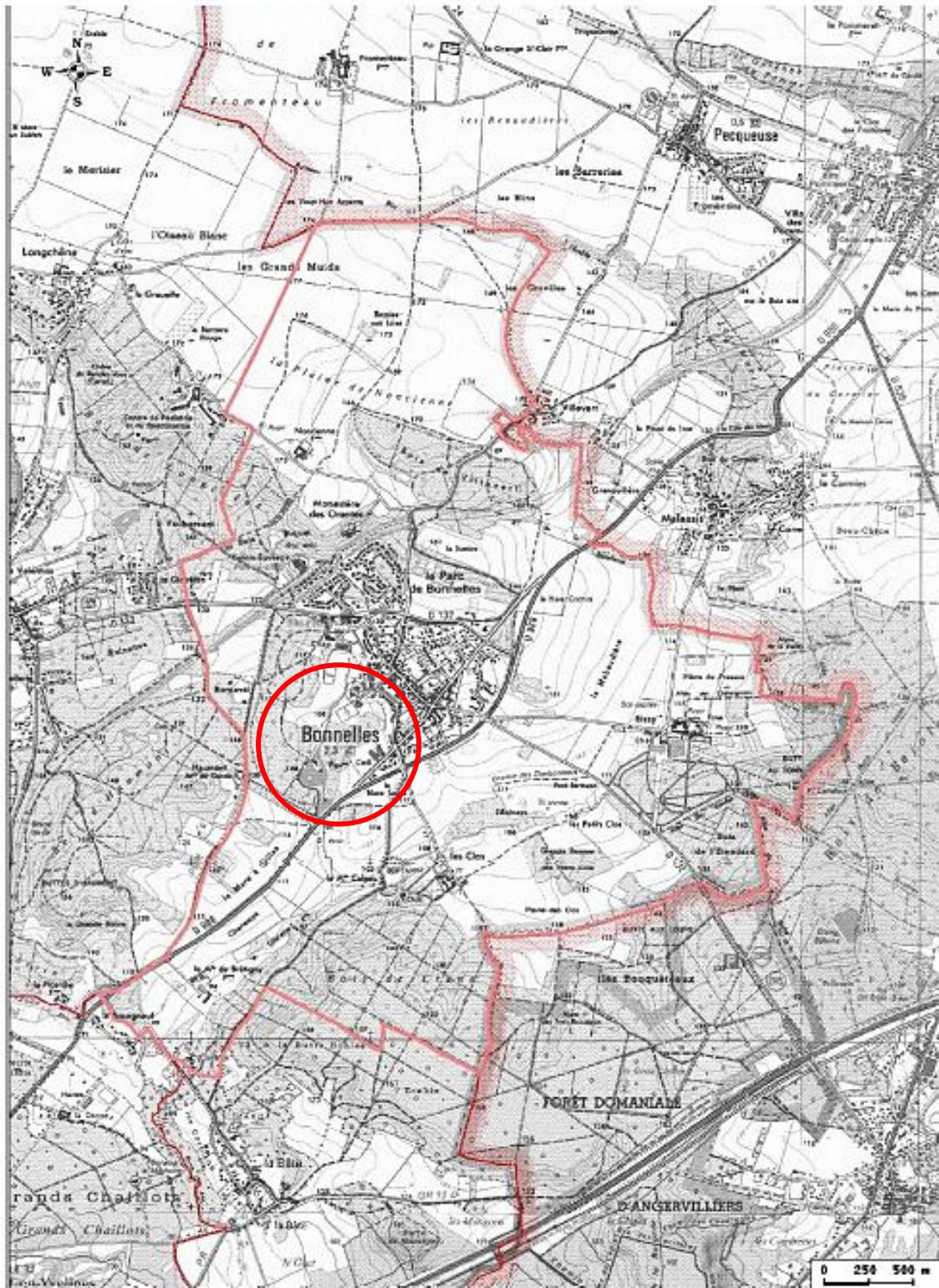
signé

Jean-Marc GALLAND

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

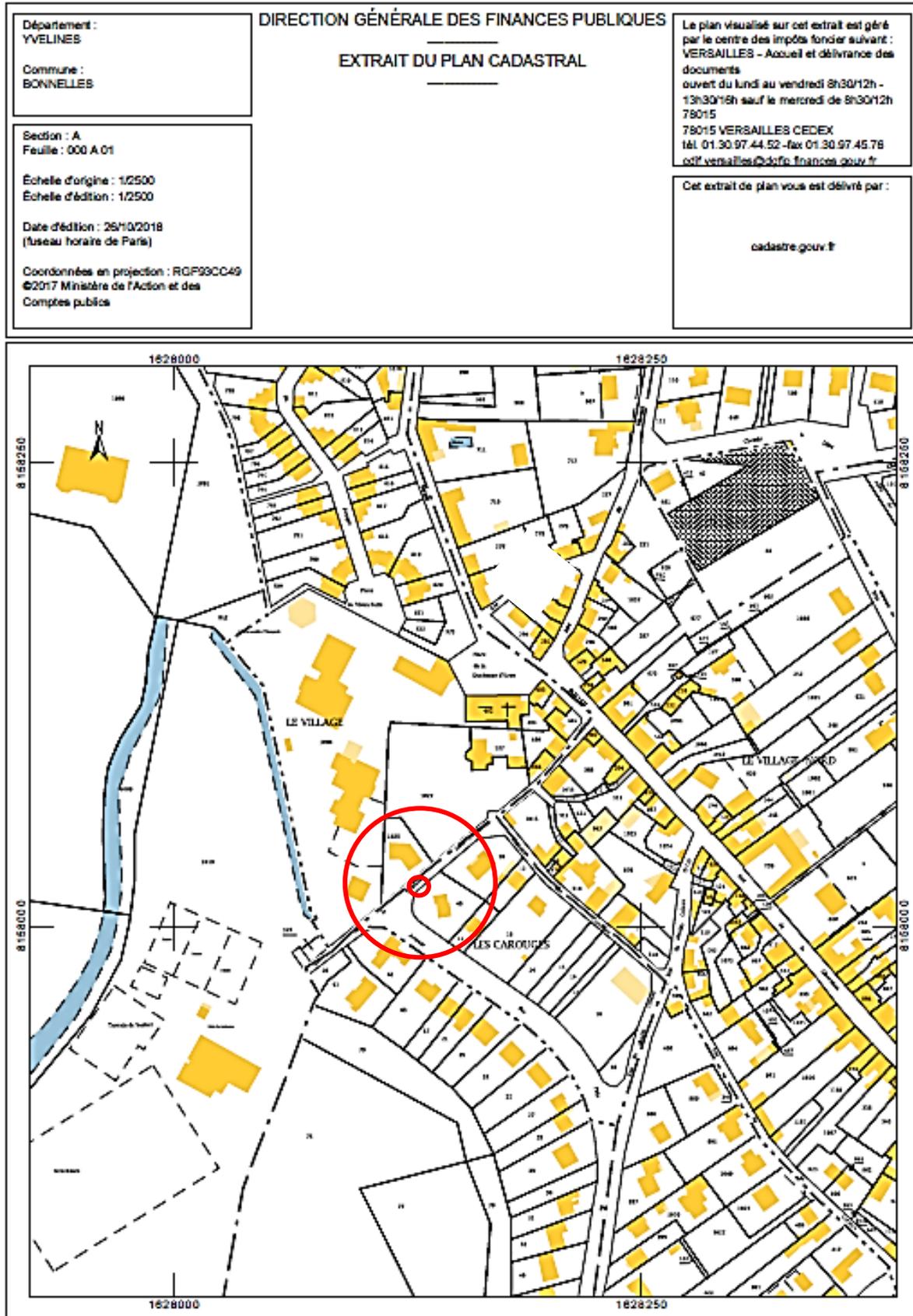
Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 15 février 2006 (échelle 1/25000^{***})

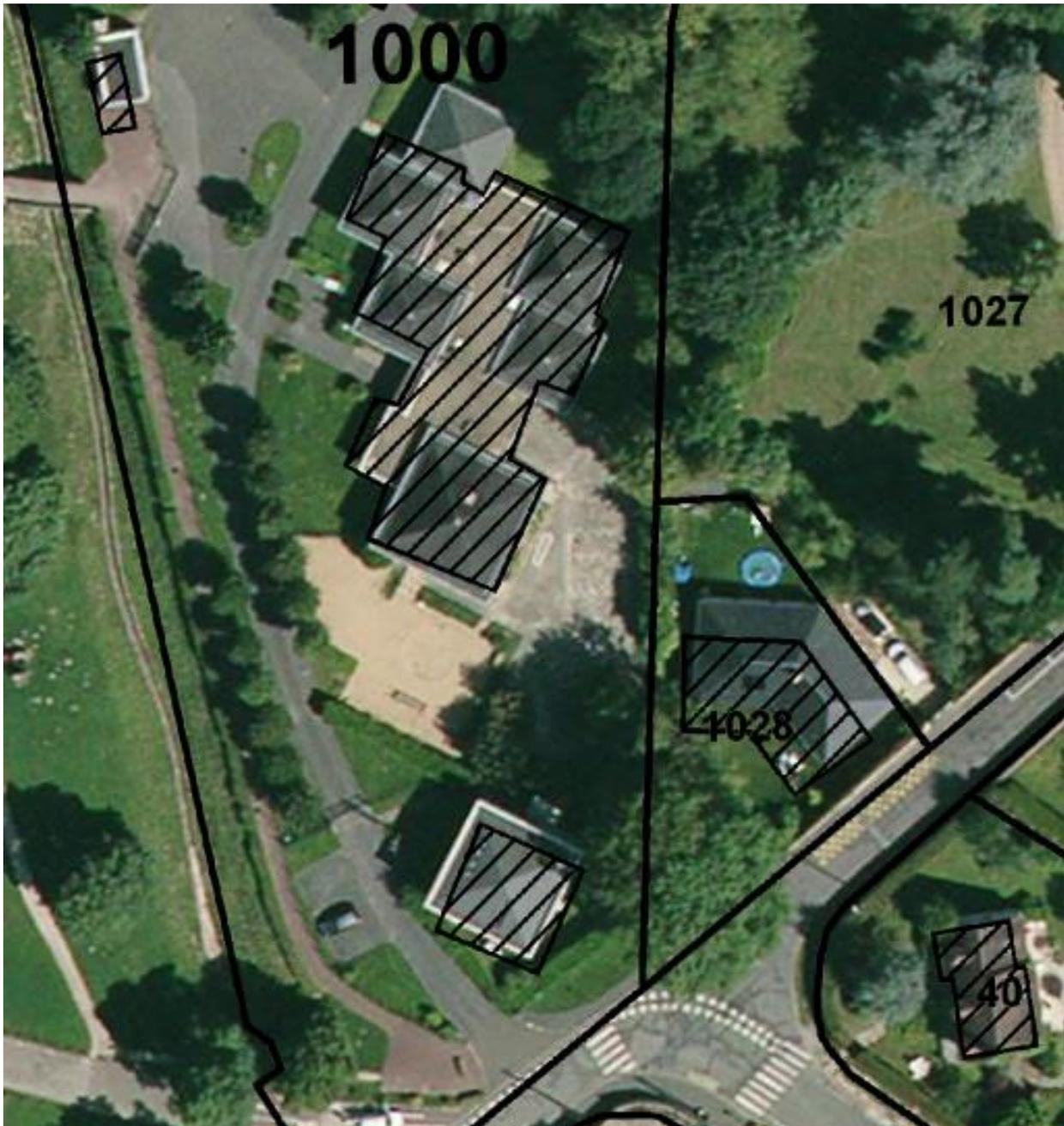


MAISON MEDICAL DE BONNELLES

1) Le Cadastre.



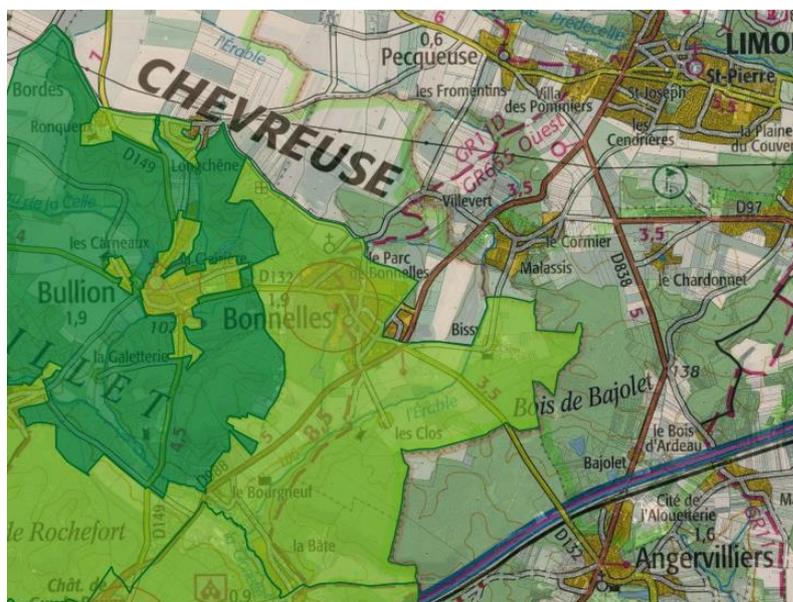
MAISON MEDICAL DE BONNELLES



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

2) Situation selon données de « ATLAS DU PATRIMOINE »

La commune de BONNELLES se situe dans un site classé ou inscrit.

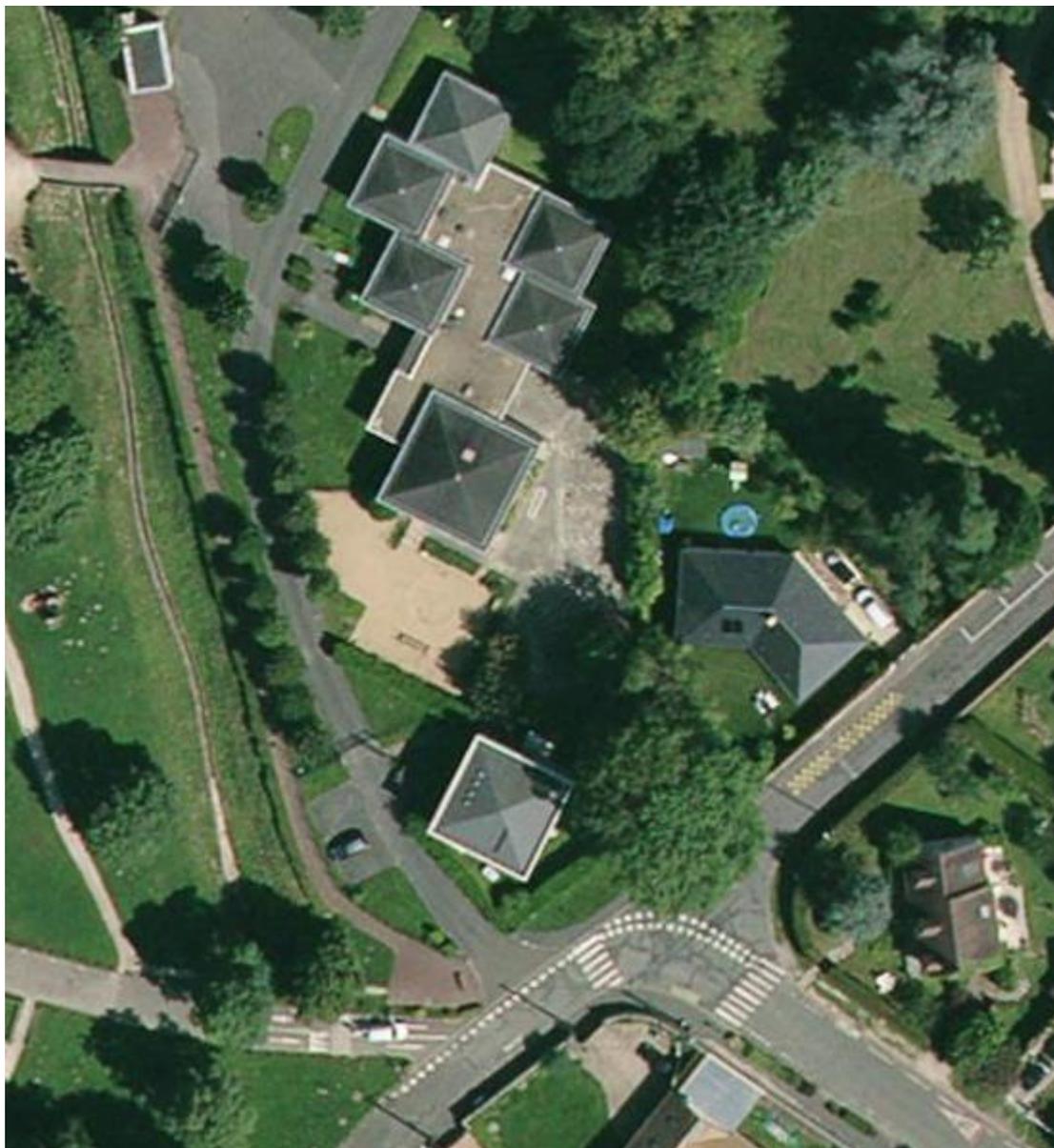


La commune de BONNELLE dispose d'un périmètre de protection d'un monument.



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

3) Vue aérienne du site.



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

4) Vue de façade bâtiments existant.



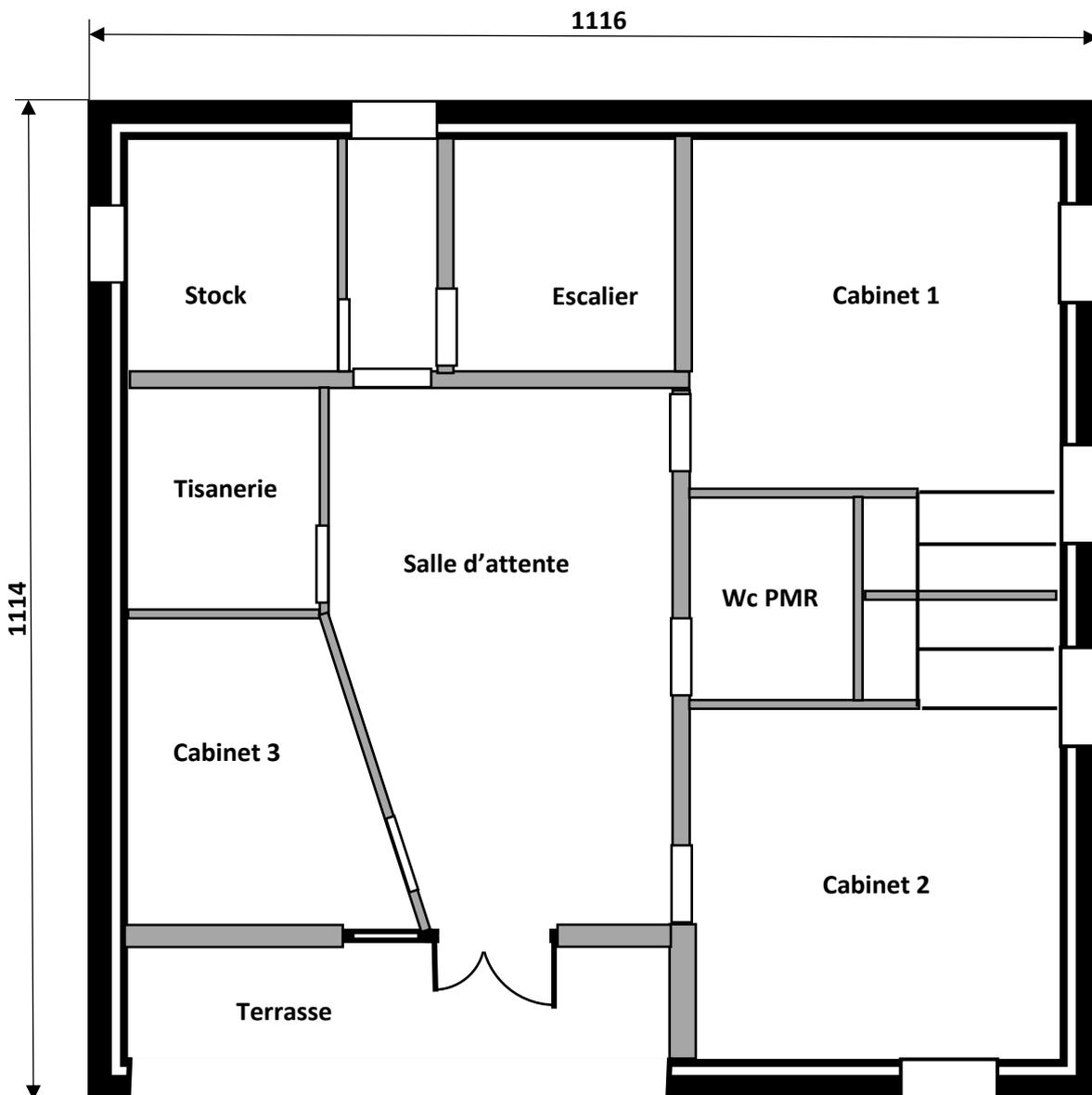
MAISON MEDICAL DE BONNELLES

5) Vues pignons et façade arrière



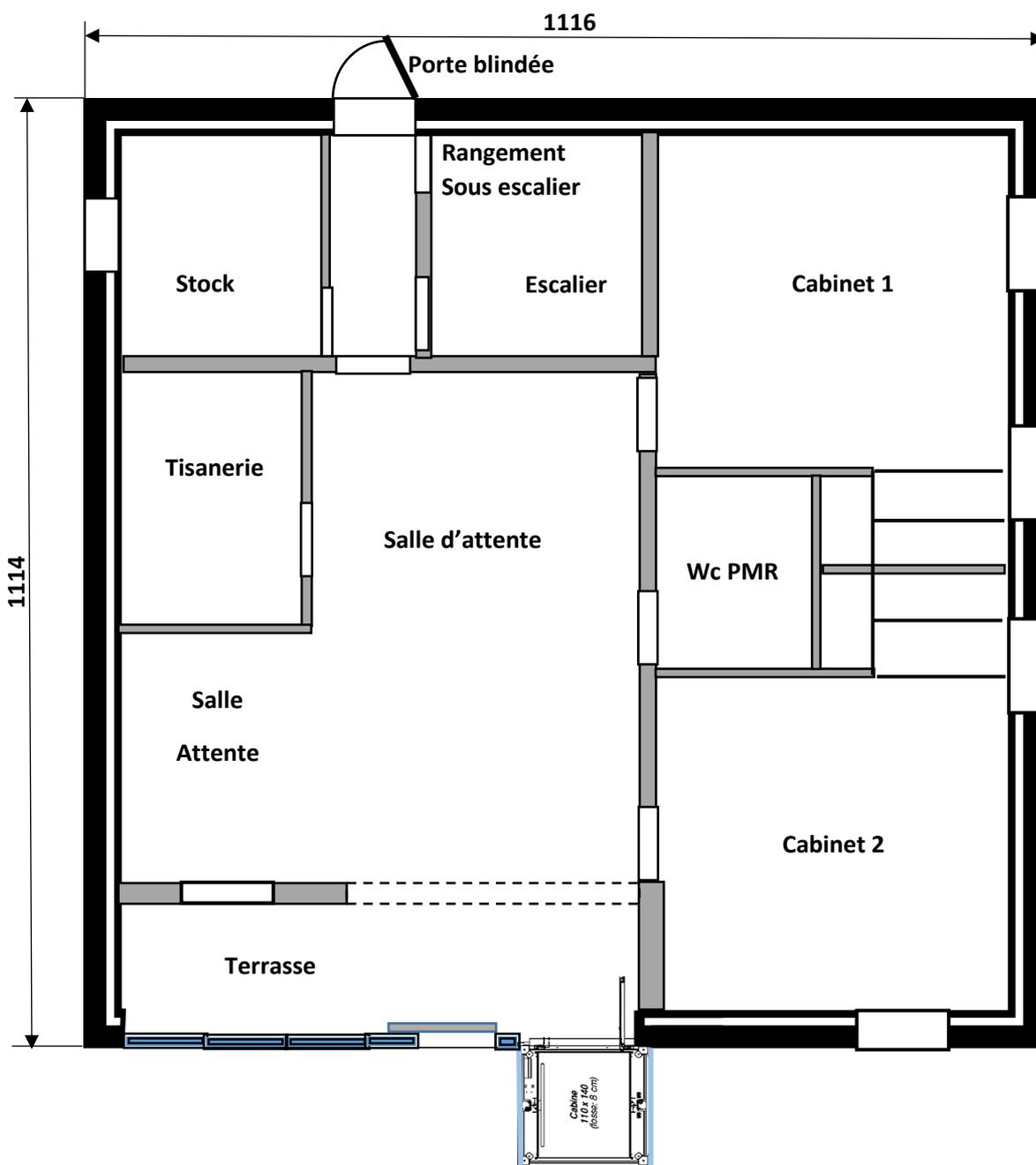
MAISON MEDICAL DE BONNELLES

6) Plans RC (Etat existant)



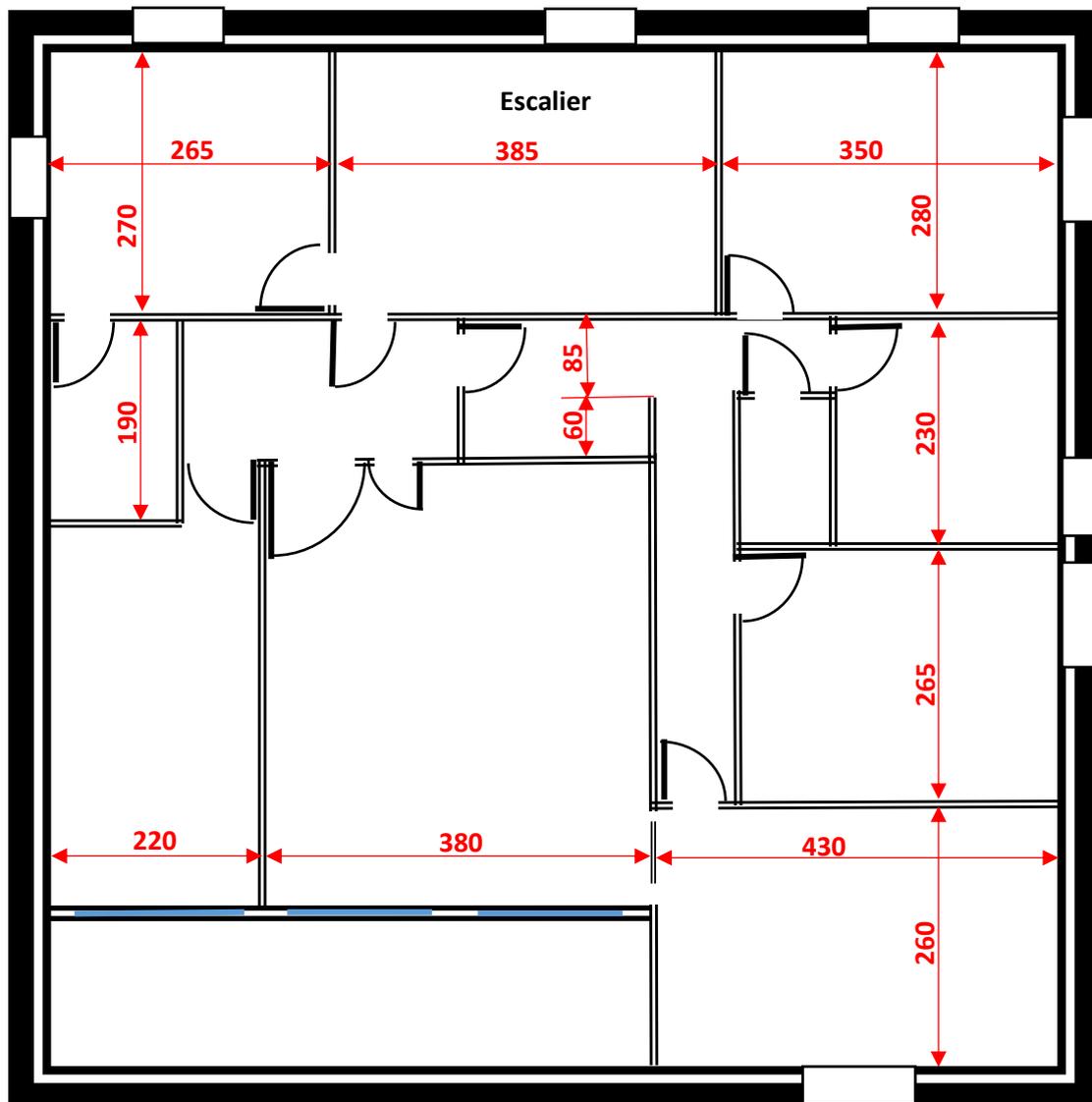
MAISON MEDICAL DE BONNELLES

7) Plans RC (Etat futur)



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

8) Plans étage (Etat existant)



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

10) Aménagement Studio.



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

11) Insonorisation des locaux.

Insonorisation : une obligation de moyens ?

✧Aspect légal et déontologique

Extrait de l'article 71 du Code de Déontologie Médicale (article R.4127-71 du CSP)

- Le médecin doit disposer, au lieu de son exercice professionnel, d'une installation convenable, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel
- L'insonorisation du cabinet médical prend donc part aux différents moyens à mettre en œuvre pour préserver le secret professionnel.
- Qu'elle soit intérieure ou extérieure, elle devra bénéficier d'un soin particulier pour préserver la qualité du service rendu aux patients

✧Perception par la patientèle

- Les patients passent un moment en salle d'attente avant de vous rencontrer dans votre salle de consultation. Ils auront donc tout le loisir de constater l'efficacité de votre insonorisation et de se faire une idée sur ce que les autres patients percevront, ou non, de ce qu'ils vont vous confier.
- A l'inverse, si votre patientèle est composée de jeunes enfants par exemple, le bruit de la salle d'attente, même si vous avez suivi nos conseils pour bien choisir les jouets en salle d'attente, peut perturber vos entretiens.
- Enfin, si votre cabinet médical se situe dans une zone bruyante comme un boulevard très fréquenté par exemple, vous devrez également l'isoler des bruits extérieurs.
- Dans l'intérêt de tous, il conviendra donc de veiller à la bonne insonorisation du cabinet

✧Cas d'une installation sans secrétaire

- Si la confidentialité et la sérénité de vos conversations avec vos patient doit être votre priorité, il est important pour vous de rester à l'écoute de ce qui se passe en salle d'attente, surtout si vous n'employez pas d'assistant(e). En effet, si vous avez choisi de confier la prise de vos rendez-vous à un(e) secrétaire virtuel(le) ou à un service de permanence téléphonique, votre salle d'examen ne doit pas devenir un bunker et vous devez être en mesure de percevoir les allers et venues au sein du cabinet médical pour en garantir la sécurité et la bonne tenue.

Insonorisation du cabinet médical, quelles solutions ?

✧Dans un local neuf

- Trois arrêtés datés du 25/04/03 définissent les seuils d'isolation phonique dans les établissements de santé. Ces normes acoustiques plafonnent le bruit entre 42 et 47 décibels dans les cabinets.
- Vous devez donc vous assurer, lorsque vous prenez possession des locaux, que ces normes sont respectées et que le choix des matériaux de construction permet une isolation correcte, qu'il s'agisse des portes, des cloisons, des sols ou des plafonds.

✧Dans de l'ancien

- En fonction de l'état de rénovation de locaux dans l'ancien, vous devrez peut-être investir dans certains équipements pour isoler votre cabinet médical.
- Plusieurs dispositifs simples à mettre en œuvre pourront répondre à ces contraintes :
 - Des portes capitonnées et des fenêtres munies d'un double vitrage pour votre salle d'examen,
 - Un fond sonore permanent en salle d'attente pour couvrir les entretiens,

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

- Si vous êtes en mesure de maintenir un niveau d'hygiène satisfaisant, des tapis anti acariens et ignifugés étoufferont les bruits de pas et les déplacements au sein du local.

Les pièges à éviter

✧ Des locaux mal ventilés

- Que ce soit en salle d'examen ou en salle d'attente, la ventilation devra être particulièrement étudiée. En effet, en cas de fortes chaleurs, ou tout simplement lorsque vous renouvelez l'air ambiant, les fenêtres et portes ouvertes mettront en péril tous les dispositifs que vous aurez mis en place pour maintenir un bon niveau d'insonorisation mais également de confort thermique au cabinet médical.
- Un circuit de ventilation efficace doit vous permettre de travailler sans interruption, portes et fenêtres fermées et garantir à votre patientèle un niveau de confort optimum.

✧ Un accès direct à la salle d'attente

- Autant que faire se peut, les accès directs entre les différentes zones du cabinet médical devront être évités.
- Si vous faites construire vos locaux professionnels, anticipez la disposition des couloirs ou des sas qui créeront des zones de confort acoustique entre l'entrée, la salle d'attente et la salle d'examen.
- Dans le cas de l'installation de votre cabinet dans des locaux anciens, faites appel à un(e) architecte d'intérieur pour son aménagement. Il (elle) saura vous conseiller sur la mise en place de cloisons à des endroits stratégiques ou sur la création d'espaces tampons entre l'entrée, le secrétariat, la salle d'attente et la salle d'examen.

Conclusion

- L'insonorisation du cabinet médical répond à une obligation de moyens quant à l'obligation de confidentialité dans la relation médecin-patient, mais participera également à votre confort au quotidien dans l'exercice de vos fonctions.
- La configuration, les matériaux choisis pour sa construction et l'emplacement de votre cabinet détermineront les solutions à mettre en œuvre pour garantir une bonne isolation de celui-ci.

- Voir :

[Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé.](#)
[Code de déontologie médicale](#)

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

12) Elévation façade après travaux



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

13) Elévateur PMR



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

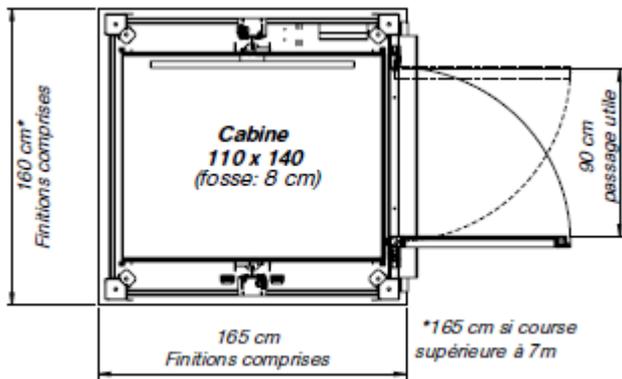


MAISON MEDICAL DE BONNELLES



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

- Vue en plan



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

- Descriptif de l'élévateur.

Élévateur PMR type « VIVALIFT »

L'élévateur **VIVALIFT** se définit comme :

Un « ascenseur basse vitesse » d'une nouvelle technologie, tout électrique, fonctionnant à enregistrement sur les paliers et en cabine comme les ascenseurs conventionnels et ne nécessitant pas d'emplacement pour sa machinerie. Grâce à son pylône, le VIVALIFT s'intègre parfaitement dans chaque environnement.

Il peut s'affranchir d'un mur porteur, seul une fosse de 8cm, un nez de dalle permettant les fixations à 300kg sur chaque palier et une réserve haute de 2.60m au dernier palier suffisent (2,70m si en extérieur avec toit).

Il se positionne idéalement dans les bâtiments à faible trafic ou dans les bâtiments à forte contrainte technique ou architecturale. Sa technologie à courroie en fait un produit silencieux et respectueux de l'environnement.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Appareil / Mécanisme:

Cet appareil a été conçu suivant la **directive machine 2006/42 CE** et la **norme NF EN 81-41**.

Certifié par un organisme notifié « VERITAS ».
Matériel **garantie 2 ans** pièces, mains d'œuvre et déplacement.

L'appareil VIVALIFT est constitué d'une structure recevant la cabine. Le mécanisme est situé audessus de la cabine intégrant quelques organes de sécurité. En cas de coupure secteur, un dispositif ramène la cabine au niveau bas.

- Charge nominale: **400kg** ORGANES DE SECURITES :
- Vitesse: **0,15m/s** - *Système parachute*
- Alimentation: **Mono 230v P+N+T** - *Contact hors course*
- Puissance : **1500 watts** - *Détecteur de surcharge*
- Course: **3.00 m** - *Détecteur de survitesse*
- Nombre de niveaux: **2** - *Contrôle de suspente*
- Armoire intégrée à la gaine - *Éclairages secours en cas de coupure secteur*
- Batterie de secours en cas de coupure secteur
- Carte IHM (*interface homme machine*)
- Barrière immatérielle sur cabine
- Téléphone bidirectionnel **main libre / à combiné**
- Finition de l'ensemble : **acier laqué**

1 couleur au choix selon la gamme RAL (*brillant, satiné ou mat*) -

Plan de réservation



MAISON MEDICAL DE BONNELLES

Cabine:

La cabine est constituée d'une arcade composée de deux montants reliés en partie haute par une traverse recevant la motorisation et une partie de l'armoire de commande. Les garde-corps, d'une hauteur de 2m, sont habillés sur les faces non desservie. Un pupitre permet de disposer de façon ergonomique, les boutons de commande et la main courante. La sécurité est établie par une barrière immatérielle (bandeaux infra-rouge) sur les faces d'accès, pas de porte sur la cabine.

- Type de service: **Traversant**
- Dimension utile de la cabine: **1,00 x 1,40m**
- Plafonnier alu brossé intégrant l'éclairage, *ambiance et secours*, par **2 spots LED**
- Habillage des parois: **Verre stadip 44/2 transparent**
- Pupitre de commande, plinthe et main courante: **INOX brossé**
- Boutons de commande à **enregistrement**. *Indication lumineuse, symboles et braille en relief* - Sol antidérapant, finition: **Aluminium larmé**



Photo non contractuelle

Portes:

Les portes sont fixées de part et d'autre à la structure.

- Porte : **battante automatique**
- Type : **Panoramique largement vitrée en stadip 44/2**
- Finition du vitrage : **Transparent**
- Dimension de passage : **0,90 x 2,00m**
- Bouton palier à **enregistrement**. *Indication lumineuse, flèche en relief*
- Seuil de finition : **INOX brossé**



Photo non contractuelle

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Pylône :

Structure porteuse:

Structure primaire constituée de 4 poteaux, reliés par des traverses et un palonnier en partie haute, de finition RAL 9005. Celle-ci a pour but de maîtriser les jeux de fonctionnement et de garantir la sécurité lors du montage de l'appareil. Elle est fixée en fond de fosse, sur une dalle en béton résistant à la charge appliquée noté sur le plan de descente de charge, et sur le nez de dalle de chaque palier.

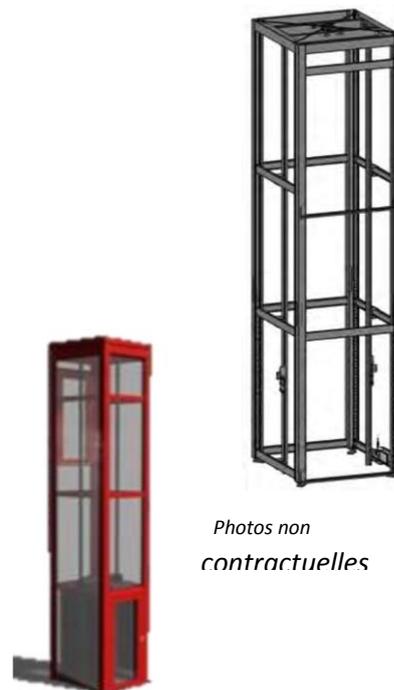
Une réserve haute de 2,60m est indispensable pour l'installation de cette structure.

Deux rails de guidage sont fixés de part et d'autre de cette structure afin de recevoir la cabine et la machinerie.

- Emprise de la structure : **1,43 x 1,60m**
- Hauteur de la structure: **2,55m du sol fini supérieur**

Habillages:

- Habillage des faces d'accès : **Verre stadip 44/2**
- Habillage des parois latérales : **Verre stadip 44/2**
- Éléments de finition périphérique au sol et en sous dalle.
- Toit en **tôle laquée** pour la finition haute : **étanche**
- Couvre-joint de finition : **Acier laqué**



Photos non contractuelles

Suivi de chantier, livraison, montage et mise en service:

- Suivi de chantier effectué par le délégué technique de votre région
- Palettisation de l'appareil avant livraison
- Livraison de l'appareil sur le lieu du projet
- Montage, nettoyage de l'appareil et gestion des déchets assuré par nos techniciens ERMHES ou nos sous-traitants ayant reçu une formation usine.
- Mise en service de l'appareil avec formation du personnel

Options, non obligatoire :

- Boîtier de neutralisation de l'appareil – Réf. :BN01 _____ 220€ - Boîtier de neutralisation de l'appareil avec report sonore – Réf. :BNRS01 _____ 245€
- Boîtier d'alarme sonore déportée – Réf. :BRA01 _____ 185€
- Neutralisation par contact sec (fournie par le client) – Réf. : NCS01 _____ 125€

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

A LA CHARGE DU CLIENT

Administration:

- Demande de dérogation auprès de la préfecture pour les appareils non conforme à l'arrêté du 8 décembre 2014.

Arrêté du 8 Décembre 2014 Art.7.2: « Sauf dans les cas cités au 4 du présent article, un appareil élévateur ne peut remplacer un ascenseur que si une dérogation est obtenue dans les conditions fixées à l'article R. 111-19-10 »

- Demande de permis de construire
- Les éventuelles autorisations des autorités compétentes.
- Ouverture de ligne téléphone pour le téléphone bidirectionnel.

Travaux de maçonnerie (à réaliser avant la mise en fabrication de l'appareil):

- Études de sol, étude géotechnique (étude et travaux).
- Réservation cuvelage et gaine à nos dimensions (Longueur / Largeur / Profondeur).
- Plots béton ou métallique de 25cm de hauteur pour fixation au niveau du nez de dalle de chaque paliers: 300kg à l'arrachement.
- Évacuations des eaux pluviales en fond de fosse (*appareil extérieur ou milieu humide*).
- Sol lisse / parfaitement horizontale.
- Verticalité des murs : +/- 10mm sur toute l'emprise de la gaine. - Finitions intérieure en peinture si porte en verre transparent - Fourreaux ou carottages nécessaire.

Réservation cuvelage	1,50 x 1,65m
Profondeur fosse	8cm
Réserve haute dernier niveau	2,60m minimum du sol fini – 2,70m si toit étanche

Travaux d'électricité (à réaliser avant la pose de l'appareil):

- Alimentation MONO 230V P+N+T, section suivant abaque NFC 15.100 – P : 1,5kw.
- Protection 20/30mA – Disjoncteur courbe C.
- Câble TBT multiconducteurs – sortie : lg. 2,50m – 5 paires 9/10^{ème} minimum pour liaison téléphonique* ou reports divers (depuis l'armoire de l'EPMR jusqu'à l'endroit prévu pour le raccordement).

NOTE : Appareil soumis à dérogation selon l'arrêté du 8 décembre 2014, (course supérieure à 3,20m).
Notre offre s'entend pour la fourniture et la pose d'un appareil VIVALIFT avec son pylône vitré et tôle sur les parties aveugles.

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
Appareil élévateur PMR type VIVALIFT <i>Extérieur</i> <i>Course: 3,00 m</i> <i>Cabine traversante de 1,00x1, 40m 2 portes</i>	29 431,00 €	1	29 431,00 €
Pylône vitré et tôle	COMPRIS	1	
Suivi de chantier, livraison, montage	COMPRIS	1	
TOTAL HT			29 431,00 €
TVA 5,5%			5 886,20 €
TOTAL TTC			35 317,20 €

**Non inclus dans l'offre la participation au compte prorata*

MAISON MEDICAL DE BONNELLES

14) Estimation financière des travaux

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX		
1	Modification de la distribution intérieure TCE au RC et étage.	145 000,00 € HT
2	Elévateur dans pylône vitré + travaux de génie civil.	37 000,00 € HT
3	TOTAL TRAVAUX	182 000,00 € HT.

15) Etape suivante.

- Consultation Maîtrise d'Œuvre pour étude de faisabilité ou mission complète.
- Consultation BE Contrôle.
- Consultation SPS.
- Consultation Diagnostique avant travaux, amiante, plomb, état parasitaire.

INGENIERY a la possibilité de réaliser les consultations auprès des différents prestataires.

Fait à RAMBOUILLET le 26 novembre 2018.

Michel Cron